



## Succession suite a une donation

Par **nougat31**, le **17/01/2014** à **11:33**

bonjour,je vais essayer d'expliquer car situation compliquée.Nous sommes mariés en 1970 sous le régime de la communauté et nous avons fait une donation entre époux en 1980, mon beau-père avait un grand terrain mais en 1973 pour construire il fallait 3000m2 donc pas assez pour construire une maison. Il a fait une demande de permis pour garage que l'on a emménager avec notre argent en maison d'habitation,en 1976 mon beau-père a fait une donation a ces 4 enfants dont mon mari et cette donation comprenait le terrain de 1089m2 et ce fameux garage .En 1977 nous avons transformé ce garage en maison d'habitation avec un prêt et en 1980 nous l'avons agrandi .N'ayant jamais travaillé pour élever nos deux enfants,la construction de la maison a été financé par le salaire de mon mari .Ma question est la suivante : au décès de mon mari comment la succession va se passer pour moi suite a cette donation sachant qu'il n'y a aucun problème avec mes 2 filles.je vous remercie pour votre réponse